



Convention fhp 2264 restauration

Par **bali**, le **11/08/2015** à **21:21**

bonjour, travail en clinique prive convention fhp 2264 ,filière générale et je suis en poste en cuisine , mais rien n'est spécifié dans notre convention, pour notre cuisine,(pénibilité, condition de travail, chaleur l'été, et froid l'hiver), prime de pénibilité tandis, que dans la convention restaurant de collectivité, tout y est indique, est ce normal ? en vs remerciant

Par **moisse**, le **11/08/2015** à **21:43**

Ouïr
Mais vous pouvez demander à votre délégués syndicaux (pas les délégués du personnel) le rapprochement avec la convention en question. rn vous pouvez aussi chercher un emploi dans cette branche, vous verrez si l'herbe est vraiment plus verte que chez vous.

Par **bali**, le **11/08/2015** à **22:18**

ok merci, pour la premiere reponse, nous n avons de délégués syndicaux, nous sommes 49 employes, et pourquoi, vous me dites, de chercher un emploi dans cette branche bla.. bla.. bla.. bla.. je ne vois pas ou vous voulez en venir, vous ne savez pas dans quels conditions je travail. Je pose seulement une question sur le sujet travail, je ne demande pas la conclusion d'un grand esprit, grand bouda.....rn Amicalement rn De toutes facon je suis co..e

Par **alterego**, le **12/08/2015** à **05:26**

Bonjour, Normal, s'agissant d'une convention autre que celle des HCR, on dira que oui. Si syndicats et employeurs du milieu hospitalier n'ont pas la faire évoluer... la comparaison n'est pas permise. La convention HCR est une des rares à savoir le faire aussi bien. Un bon outil de travail. Elle ne fait pas que des heureux pour autant. Cordialement

Par **moisse**, le **12/08/2015** à **07:04**

Bonjour, [citation] je ne vois pas où vous voulez en venir, vous ne savez pas dans quelles conditions je travaille[/citation] Je sais parfaitement dans quelles conditions vous travaillez. Mais je sais aussi que vous ne faites que vous plaindre. [citation] nous n'avons de délégués syndicaux[/citation] C'est le moment de vous porter à cette fonction. [citation] je ne demande pas la conclusion d'un grand esprit, grand bouda..... [/citation] Qu'attendiez-vous donc ? Vous avez eu la réponse à vos questions et les différentes solutions. Soit vous vous bougez sur place dans l'entreprise, soit vous partez voir si l'herbe est aussi verte que vous le pensez dans la branche considérée.

Par **bali**, le **12/08/2015** à **09:41**

Bien sûr que je ne fais que me plaindre, car lorsque on omet de vous payer des jours, des heures, des primes, que lorsque vous faites des heures complémentaires et puis supplémentaires et que l'on vous les paye en heures normales, quand on travaille dans une cuisine qui n'est pas ventilée avec des températures avoisinant les 36 °, sans brassage d'air, ou nous faisons que de la production, nous ne travaillons pas avec la cuisine centrale, nous faisons tous..... je travaille en collective et non pas dans un resto où là c'est pire, je c'est très bien, c'est pour cela que j'ai choisi cet emploi, car tout est fait normalement pour le confort des employés, à quoi sert les textes de loi si cela énerve certaines personnes, elles sont faites pour être appliquées non..... en quoi cela vous dérange.....

Par **moisse**, le **12/08/2015** à **11:01**

Ce qui me dérange est que vous venez demander des conseils, qui semblent-ils vous paraissent insultants car ils grattent un peu votre orgueil. En réalité vous espérez trouver ici commisération, mais ne faites rien pour vous défendre, alors pourquoi voulez-vous que les autres le fassent à votre place. Si vos doléances sont exactes, à vous de faire valoir les turpitudes de cet employeur devant le conseil des prudhommes.

Par **bali**, le **13/08/2015** à **23:43**

Pour qui vous vous prenez pour me juger, pourquoi vous détenez la vérité absolue, vous ne me connaissez pas.... De plus je ne m'adressais pas à vous particulièrement, vous croyez gratter mon orgueil ! Mais vous êtes égocentrique apparemment, et vous vous prenez pour un psy,

en plus, et mito, pas ataraxique, pas du tout, comment osez vous vous accaperez de cette nomination, vous voyez je peux faire comme vous..... De plus, je pose justement des questions, c est pour m eclairer au mieu pour pouvoir defendre mes intérêts et ce de mes collègues devant mon employeur, sans passer devant les prud'hommes. Et ou, vous avez vu que je voulez que l'on fasse les chose a ma place, vous delirez complement.....Et pour finir, comme je suis plus intelligente que vous, je vous quitte a jamais, adieu mon ami tralalala...nrnrnrnrnrnrnd, sans passer par les prud'hommes

Par **moisse**, le **14/08/2015** à **07:35**

Foutaises et bon vent.